

# LEXIQUE

**Danger** : Caractéristique d'un système, d'une machine, d'un atelier, d'un procédé, d'une situation, ayant un certain potentiel à causer des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement. Il est vérifiable et quantifiable. Etat ou situation comportant une potentialité de dommage pour l'homme, la société, l'environnement, Situation d'un système où sont présents des facteurs pouvant conduire à la réalisation d'un accident potentiel.

**Risque** : Mesure du niveau de danger caractérisant un accident potentiel. Cette mesure s'exprime par : sa probabilité d'occurrence (P) (ou sa fréquence) sa gravité (G) (importance de sa conséquence, dommage).

**Déchet** : tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

**Effet de serre**: le rayonnement solaire traverse l'atmosphère pour venir jusqu'à la terre ; la terre réfléchit ensuite ce rayonnement vers l'atmosphère qui en laisse une partie s'échapper, et en piège une partie ; la partie piégée est renvoyée vers la terre. La chaleur de l'atmosphère dépend du rayonnement solaire, qui est constant, et de la quantité de rayonnement piégée par les gaz à effet de serre. Or, plus ces gaz sont concentrés dans l'atmosphère, plus ils captent de rayonnement, et donc plus l'atmosphère se réchauffe.

**Environnement** : Dans le sens des Sciences de la nature c'est l'ensemble des données et des équilibres qui conditionnent la vie d'un groupe biologique; dans le sens de l'urbanisme et de l'architecture, c'est une zone de contact entre un bâti et le milieu ambiant, naturel ou artificiel..

**Etude d'impact** : outils d'aide à la décision pour les autorités, permettant de prévoir les conséquences d'une installation sur l'environnement.

**Polluant** : toute substance naturelle ou d'origine strictement anthropogénique, que l'homme introduit dans un biotope donné dont elle était absente ou encore dont il modifie ou augmente la teneur (dans l'eau, l'air ou les sols selon le biotope) lorsqu'elle y est spontanément présente.

**Pollution atmosphérique** : introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives.

**La sécurité** : s'applique à un système en mettant l'accent sur les problèmes d'interaction, intègre les facteurs humains (système homme-machine), envisage toutes les circonstances pouvant conduire à une situation dangereuse, s'attache à des combinaisons d'événements qui échappent à l'expérience.